Image not found or type unknown

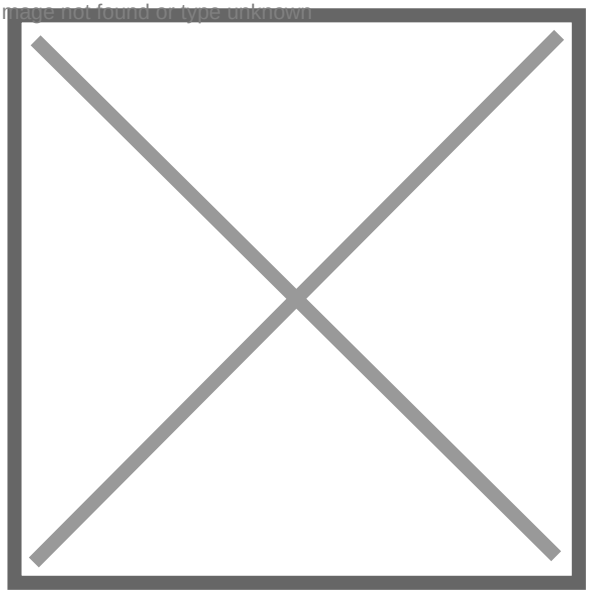

Déclaration d impot après le décès de l époux

Par **mem**, le **03/05/2011** à **08:50**

Bonjour,
Mon époux est décédé le 31 Juillet dernier (2010)
J ai reçu ma déclaration d impôt qui est aux noms de Monsieur ou Madame ;
la date du décès y figure
et les salaires aussi; c est à dire ceux que l on a eu ensemble ,jusqu au 31 juillet sont inscrits dans la case ;vous et ceux que j ai perçus seule ,sont notés dans la case;conjoint.
Ça correspond exactement à nos revenus.
Ma question : dois je quand même refaire 2 déclarations séparées ou puis je envoyer celle ci qui est correcte.
Merci pour vos réponses.

Par **francis050350**, le **05/05/2011** à **13:39**

Bonjour ,
pour les revenus de 2010 à déclarer en 2011 , c'est la dernière année d'application de l'ancien système . Dans votre cas il y a lieu de faire 2 déclarations .
1- La 1ère concernera les revenus communs jusqu'au décès , les siens + les votre jusqu'à cette date.Les charges etc...comunes. quotient familial 2
2- La 2ème concernera vos revenus seuls depuis le décès jusqu'au 31/12 . Quotient 2 (noter "mariés" au 1er janvier et date du décès.faites attention , il se peut que le contrôleur applique les nouvelles règles à tort avec une part seulement veillez y.
Donc la déclaration pré-remplie que vous avez reçue est erronée car pour l'impsoition commune seuls devraient figurer les revenus communs jusqu'à la date du décès et non les votres pour l'année entière . Modifiez donc la déclaration pré-remplie et faites en une 2ème

seule . En fait ils ne savent pas d'après cette déclaration le triste évènement et considère les revenus comme s'il s'agissait de l'année entière . Surtout rectifiez.

Par **mem**, le **05/05/2011** à **13:52**

Bonjour.
Merci pour votre réponse; j ai donc barré les revenus qui étaient à mon nom sur notre déclaration commune et je les ai reportés sur ma déclaration propre.
Cordialement.

Par **francis050350**, le **05/05/2011** à **15:10**

Parfait et surtout complétez votre situation de famille pour avoir 2 pars

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés